

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 23 jusqu'à 20h12 dont 4 représentés, 24 jusqu'à 20h13 dont 4 représentés, 25 jusqu'à 20h15 dont 4 représentés et 26 à partir de 20h15 dont 4 représentés.

Absents excusés non représentés : 6 jusqu'à 20h12, 5 jusqu'à 20h13, 4 jusqu'à 20h15 et 3 à compter de 20h15.

L'an deux mille dix-huit,

Le lundi quatre juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

PRÉSENTS

M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, Mme Rina DUPRIET, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Christophe GEDIÉ, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Annick LEON, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Jacqueline DESCHAMPS, Mme Catherine LE DANTEC (à partir de 20h12), Mme Carole SIMACOURBE, Mme Annick SUTY, M. Sébastien DE LARMINAT (à partir de 20h13), M. Etienne MOUTON, M. Rémy JOURDAN (à partir de 20h15), Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, M. John COLLEEMALLAY, M. Thierry HULLOT.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Luc PESSEY donne pouvoir à Mme Rina DUPRIET.

M. Jean-François FUSCO donne pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET.

Mme Myriam CHABILAN donne pouvoir à Mme Annick LEON.

Mme Corinne LLOPIS donne pouvoir à M. Jean-Christophe HILAIRE.

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Mme Christelle RENAUDIN

M. Emmanuel HAMIACHE

Mme Sylvie PLANTIER

Mme Catherine LE DANTEC (jusqu'à 20h12)

M. Sébastien DE LARMINAT (jusqu'à 20h13)

M. Rémy JOURDAN (jusqu'à 20h15)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

11.04.2018 : Eliana SHEHATA GERGES
02.05.2018 : Clémence LESNE
21.05.2018 : Rozenn Cécile Corinne MARILLIER

MARIAGES

07.04.2018 : Christine ULLIAC et Laurent BIGNON
07.04.2018 : Rihab ELHADDADI et Fahd HOUMANI
07.04.2018 : Rébecca LEMAIRE et FRION Geoffrey
05.05.2018 : Olga MARQUES et Frédéric BONNET
12.05.2018 : Ikram STAMBOULI et Ramzi BENYELLES
12.05.2018 : Laëtitia RENAUD et Rémy PERARD

DÉCÈS

06.04.2018 : Henri Paul LAJOIX
06.04.2018 : Faïza HADJ TAYEB
12.04.2018 : Georges PAPADOPOULO
24.04.2018 : Michel WORONIAK
25.04.2018 : Brigitte, Jeanne, Renée VERGER
27.04.2018 : Jean-Claude, Maurice, Yves JOLIVET
04.05.2018 : Philippe Pierre Dominique BESOMBES

SECRÉTAIRE DE SEANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DÉCISIONS MUNICIPALES

Numéro	Date	Objet
18-17		NUMÉROTATION NON UTILISÉE
18-18 à 18-19		DM PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018
18-20 à 18-24		DM PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018
18-25 à 18-45		DM PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018
18-46		DM NON FINALISÉE
18-47 à 18-62		DM PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018
18-63		Autorisation donnée au Maire de signer avec M. B. une convention d'occupation précaire pour l'occupation d'une maison située au 8 rue Collin Mamet à Buc pour une durée de 6 mois à compter du 1 ^{er} avril 2018. Montant du loyer mensuel : 664,28 € dont 70 € de charges (eau, gaz, électricité et ordures ménagères).
18-64 à 18-67		DM PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018
18-68	06/04/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORAPI HYGIÈNE l'avenant n° 1 au marché n° 17-16 (lots 1 et 2) relatif à l'achat de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux de la ville de Buc modifiant la date de prise d'effet de l'accord-cadre au 19 juin 2018 au lieu du 1 ^{er} mars 2018 pour une période d'un an renouvelable trois fois sans que cela ne puisse dépasser quatre ans.

Numéro	Date	Objet
18-69	06/04/2018	<p>ANNULE ET REMPLACE LA DM 17-166</p> <p><i>Ajout de la tarification pour les assistantes maternelles et professionnels de l'enfance et les grands-parents.</i></p> <p>Fixation des tarifs d'adhésion annuelle (de date à date) à la ludothèque pour les familles bucoises selon la formule suivante : Prix de base* + (revenu mensuel** x taux d'effort)</p> <p>*prix de base = 10 €</p> <p>**revenu = plancher à 1 000 € / plafond à 7 500 € (revenu calculé d'après les données de la CAF ou l'avis d'imposition N-2)</p> <p>Familles résidant hors commune : les revenus plafonds sont appliqués.</p> <p>Entreprises et associations bucoises : tarif annuel unique de 30 €.</p> <p>Entreprises et associations hors commune : tarif annuel unique de 60 €.</p> <p>Assistants maternelles et professionnels de l'enfance bucois : gratuité sur présentation d'un justificatif.</p> <p>Professionnels de l'enfance hors commune : tarif annuel unique de 30 € sur présentation d'un justificatif.</p> <p>Grands-parents bucois : tarif annuel unique de 15 €.</p> <p>Grands-parents hors commune : tarif annuel unique de 30 €.</p> <p>Invités occasionnels d'un adhérent : tarif de 1 €/personne/jour (facturation faite à l'adhérent).</p> <p>Tarif de prêts des jeux en bois : 10 €/jeu/packs de jeux (avec un prêt de jeu offert tous les cinq jeux loués) avec une adhésion à l'espace ludique obligatoire pour le prêt.</p> <p>Organisation d'anniversaire : 80 €.</p>
18-70	06/04/2018	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Yvelines et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Paris une convention relative à l'organisation d'une exposition-vente d'œuvres lors du salon « Printemps des Artistes » des œuvres des détenus de Poissy.</p>
18-71	06/04/2018	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA CROIX ROUGE un contrat d'achat de prestation pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant le Bucathlon du 7 avril 2018 au sein du parc André Dufranne.</p> <p>Montant de la prestation : 575 € TTC.</p>
18-72	11/04/2018	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec M. Alex SEVERIN (dit Al) une convention de prêt d'une exposition de planches originales du « Petit Théâtre de Spirou » à titre gracieux dans le cadre du Festival BD 2018.</p>
18-76	19/04/2018	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association CERCLE CELTIQUE de Versailles un contrat d'engagement pour une animation danses et musiques bretonnes lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».</p> <p>Montant de la prestation : 300 € TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
18-74	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la compagnie PAS D'CHICHI une convention pour l'animation de séances d'ateliers de théâtre au profit des adhérents de l'espace jeunes. Montant de la prestation : 240 € TTC. <i>Prestation qui n'a finalement pas eu lieu.</i>
18-75	19/04/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association du LIONS CLUB de Jouy-en-Josas et des Loges-en-Josas un protocole d'accord pour l'installation de boîtes à livres sur l'espace public de la commune (place du Marché, place du Cerf-Volant et carrefour Jean Casale). Pas de participation financière de la Commune hormis la pose et l'entretien de ces boîtes à livres.
18-76	19/04/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association CHIENS GUIDES DE PARIS une convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel communal (arche gonflable et son ventilateur) les 5 et 6 mai 2018.
18-77	19/04/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'USEP 78 une convention de mise à disposition du gymnase du Pré Saint Jean à titre gracieux le 14 mai 2018.
18-78	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association RUSSOPHONE DU CHESNAY (ARC) un contrat de prestations artistiques (danses et musiques russes) et de vente de produits traditionnels lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ». Prestation gratuite.
18-79		<i>DM NON FINALISÉE</i>
18-80		<i>DM NON FINALISÉE</i>
18-81	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société PITNEY BOWES un contrat de location et d'entretien pour une machine à affranchir neuve du modèle DM400c à compter du 8 juin 2018 pour une durée de trois ans. Montant annuel de la location : 905,95 € TTC (10 % de moins que pour le contrat de location précédent).
18-82	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec LE CENTRE DE PLEINE NATURE LIONEL TERRAY un contrat pour l'organisation d'un séjour à Clécy au profit des jeunes (6-11 ans) du 16 au 20 juillet 2018. Montant du séjour (base 24 participants + 3 accompagnateurs) : 5 865,40 € TTC. Montant des frais de transport associés : 1 850 €.
18-83	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association PROFIL EVASION un contrat pour l'organisation d'un séjour à Marabout (proche forêt de Fontainebleau) au profit des jeunes (11-17 ans) du 16 au 20 juillet 2018. Montant du séjour (base 24 participants + 3 accompagnateurs) : 6 034 € TTC. Montant des frais de transport associés : 437,40 €.

Numéro	Date	Objet
18-84	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KARR LICHOU une convention de mise à disposition temporaire du domaine public à titre gracieux dans l'enceinte du Parc du château de Buc pour l'installation d'un Food Truck proposant la réalisation de crêpes lors de la fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».
18-85	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société N'JOY une convention d'intervention définissant le programme de l'atelier Presti'Anim (spectacle de magie avec pratique pour les enfants) au profit des centres de loisirs le 20 avril 2018. Montant de la prestation : 351,19 € TTC.
18-86	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES SAVANTS FOUS une convention d'intervention définissant le programme de l'atelier de Magie des réactions (2 heures pour 20 enfants) au profit des centres de loisirs le 26 avril 2018. Montant de la prestation : 150 € TTC.
18-87	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association BUC TIERS MONDE une convention de mise à disposition temporaire du domaine public à titre gracieux dans l'enceinte du Parc du Château de Buc pour l'installation d'un stand de restauration rapide lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».
18-88	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la boulangerie LA BUCOISE une convention de mise à disposition temporaire du domaine public à titre gracieux dans l'enceinte du Parc du Château de Buc pour l'installation d'un stand de vente de pains lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».
18-89	20/04/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société NICOLLIN l'avenant n° 1 au marché n° 16-14 relatif à la propreté de la voirie de la commune de Buc pour l'ajout d'une prestation, à savoir le balayage mécanique des caniveaux et piquetage des déchets sur les trottoirs de l'agglomération suite à l'ajout de la RD 938 le long des Arcades qui y a été incluse pour un montant de 2 206 € HT, soit 2 426,60 € TTC portant le montant global du marché à 234 452 € HT, soit 267 288,70 € TTC pour une augmentation de 0,94 %.
18-90	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TOPORIENTAL un contrat de prestations artistiques (danses et musiques orientales), de location de matériel (une tente en vue de l'animation au profit des centres de loisirs) et de ventes (pâtisseries orientales et thé à la menthe) sur le domaine public lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ». Prestation gratuite.

Numéro	Date	Objet
18-91	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société JARDINS LOISIRS un contrat pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type GOUPIL G5 au profit des Services Techniques pour un montant de 26 498,76 € HT, soit 32 997,96 € TTC faisant suite au lancement d'un marché ayant pour objet « acquisition et livraison d'un véhicule électrique – base roulante pour les Services Techniques », selon une procédure adaptée, qui a été déclaré infructueux suite à la réception d'une offre inacceptable, la Commune a donc lancé une procédure concurrentielle sans publicité ni mise en concurrence préalable, sans modifier les conditions initiales du marché public, et ainsi plusieurs devis ont été réalisés.
18-92	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société UNE CUISINE DANS MA RUE une convention de mise à disposition temporaire du domaine public à titre gracieux pour l'installation d'un Food Truck (cuisine du monde) lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».
18-93	03/05/2018	Fixation de la tarification relative à la sortie champêtre du 23 mai 2018 pour les frais liés au transport, au pique-nique et aux visites guidées du château de la Roche Guyon et de la maison de Claude Monet au profit des seniors bucois. Tranche A : 20 € Tranche B : 15 € Tranche C : 10 € (Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75% du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50% du plein tarif) Nombre de participants : 51 (42 au tarif tranche A, 1 au tarif tranche B et 7 au tarif tranche C). Reste à charge pour la commune : 75 €.
18-94	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'Établissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles une convention d'échange fixant les modalités du partenariat entre le Château de Versailles et le Festival BD Buc 2018 pour la mise à disposition de passeports donnant accès au château à titre gracieux mais valorisés à hauteur de 4 320 € en contrepartie de la valorisation de leur image sur tous les supports de communication liés au Festival BD 2018.
18-95	03/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société D'ÉTOILES ET DE PAPIERS un contrat d'animations pour des ateliers de loisirs créatifs durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 19 mars au 29 juin 2018. Montant de la prestation : 2 310 € TTC soit 66 €/séance pour 35 séances.
18-96	14/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association DANS LE SON un contrat de coréalisation pour le spectacle « Ensemble Chanterelle » dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de la prestation : 2 625 €.

Numéro	Date	Objet
18-97	14/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société de M. Jean-Jacques SILVESTRE un contrat pour l'organisation d'une animation autour des contes du Monde lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ». Montant de la prestation : 640 € (de 11 h à 19 h).
18-98	14/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. G. un bail pour la location d'un box de garage pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite pour un montant mensuel de 60 €.
18-99	18/05/2018	Fixation de la tarification relative aux séjours jeunes (6-11 ans et 11-17 ans) du 16 au 20 juillet 2018 : Les tarifs sont fixés en fonction des revenus mensuels (données CAF ou avis d'imposition N-2). <u>Séjour 6-11 ans</u> : (PF : participation familiale - PC : participation communale) <u>Tarif résident de la commune</u> Moins de 2 500 € : PF = 86,40 € - PC = 345,60 € De 2 501 € à 4 000 € : PF = 151,20 € - PC = 280,80 € De 4 001 € à 5 500 € : PF = 216 € - PC = 216 € De 5 501 € à 7 000 € : PF = 345,60 € - PC = 86,40 € Au-delà de 7 001 € : PF = 432 € - PC = 0 € <u>Tarif résident hors commune</u> Moins de 2 500 € : PF = 129,60 € - PC = 302,40 € De 2 501 € à 4 000 € : PF = 194,40 € - PC = 237,60 € De 4 001 € à 5 500 € : PF = 259,20 € - PC = 172,80 € De 5 501 € à 7 000 € : PF = 388,80 € - PC = 43,20 € Au-delà de 7 001 € : PF = 432 € - PC = 0 € <u>Séjour 11-17 ans</u> : <u>Tarif résident de la commune</u> Moins de 2 500 € : PF = 76 € - PC = 304 € De 2 501 € à 4 000 € : PF = 133 € - PC = 247 € De 4 001 € à 5 500 € : PF = 190 € - PC = 190 € De 5 501 € à 7 000 € : PF = 304 € - PC = 76 € Au-delà de 7 001 € : PF = 380 € - PC = 0 € <u>Tarif résident hors commune</u> Moins de 2 500 € : PF = 114 € - PC = 266 € De 2 501 € à 4 000 € : PF = 171 € - PC = 209 € De 4 001 € à 5 500 € : PF = 228 € - PC = 152 € De 5 501 € à 7 000 € : PF = 342 € - PC = 38 € Au-delà de 7 001 € : PF = 380 € - PC = 0 €
18-100	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association WICI un contrat de prestations artistiques (danses folkloriques polonaises) lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ». Montant de la prestation : 450€ TTC.
18-101	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la chorale WHITE-SPIRIT une convention pour la réalisation d'une animation de chants latinos lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ». Montant de la prestation : 350 € TTC.

Numéro	Date	Objet
18-102	18/05/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association MAHARASHTRA MANDAL FRANCE (MMF) une convention de mise à disposition du domaine public à titre gracieux dans l'enceinte du Parc du Château pour la tenue d'un stand de vente de bijoux et d'animations (henné, essayage de costumes indiens) lors de la Fête de Buc du 2 juin 2018 qui a pour thème « Buc l'Internationale ».

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

INSTALLATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE GEDIÉ, EN QUALITÉ DE CONSEILLER MUNICIPAL, SUITE A LA DÉMISSION DE MONSIEUR GRÉGOIRE CHAMBON ET REMPLACEMENT DANS LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES DANS LESQUELLES LE CONSEILLER DEMISSIONNAIRE SIÉGEAIT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Arrivée de Mme Catherine LE DANTEC à 20h12.

Arrivée de M. Sébastien DE LARMINAT à 20h13.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'installer, dans ses fonctions de Conseiller Municipal de la Commune de Buc pour le groupe « Agir pour Buc », Monsieur Christophe GEDIÉ en remplacement de Monsieur Grégoire CHAMBON,

DECIDE de remplacer comme suit le démissionnaire dans les différentes instances et commissions municipales cités ci-dessous :

Instances	Membre désigné à compter du 4 juin 2018
Commission Culture et Vie Associative	Monsieur Christophe GEDIÉ
Commission Démocratie Locale	Monsieur Christophe GEDIÉ
Commission Activité Economique, Déplacements et Sécurité	Monsieur Christophe GEDIÉ
Commission Travaux	Monsieur Christophe GEDIÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Arrivée de M. Rémy JOURDAN à 20h15.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26	
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. Jean-Marc LE RUDULIER, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Juliette ESPINOS, 1^{er} adjoint au Maire prend la présidence provisoire durant ce délibéré.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

SE PRONONCE sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice considéré,

DONNE ACTE au Maire de la présentation suivante du Compte Administratif :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	RÉSULTATS ANTERIEURS
Section de fonctionnement	12 467 508,67 €	14 438 722,95 €	1 971 214,28 €	1 600 000,00 €
Section d'investissement	7 313 927,77 €	9 159 151,43 €	1 845 223,66 €	671 042,26 €
Restes à réaliser d'investissement	3 201 262,78 €	78 594,50 €		

L'excédent global de clôture en section de fonctionnement (=résultat à affecter) est de 3 571 214,28 €.

L'excédent global de financement de clôture en section d'investissement est de 2 516 265,92 €.

L'excédent global de clôture total est de : 6 087 480,20 €.

L'état de restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 3 122 668,28 €.

- CONSTATE** que les résultats des opérations sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier Municipal,
- APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal,
- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- DÉCIDE** après avoir voté le Compte Administratif 2017 de la Commune, l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement (3 571 214,28 €) de la façon suivante :
- 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : affectés en section d'investissement (couverture du besoin de financement global de la section d'investissement : 606 402,36 €,
 - 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : affectation en réserves : 1 364 811,92 €,
 - 002 : résultat reporté : 1 600 000 €,
- DIT** que les crédits ainsi affectés seront repris au budget 2018 de la commune lors du Budget Supplémentaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

*M. Jean-Marc LE RUDULIER, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Mme Juliette ESPINOS, 1^{er} adjoint au Maire prend la présidence provisoire durant ce délibéré.*

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

SE PRONONCE sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice considéré,

DONNE ACTE au Maire de la présentation des résultats qui est faite comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS
Section d'exploitation	113 074,69 €	189 935,41 €	76 860,72 €	15 321,95 €
Section d'investissement	94 979,17 €	130 351,70 €	35 372,53 €	191 320,51 €

L'excédent global de clôture en section d'exploitation (= résultat à affecter) est de 92 182,67 €.

Le résultat global de clôture en section d'investissement est de 226 693,04 €.

L'excédent global de clôture total est de 318 875,71 €.

Des restes à réaliser sont constatés en dépenses 58 165,09 €.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipale,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

PRÉCISE :

- que les résultats excédentaires de la section d'exploitation sont repris à la même section (compte 002) : 92 182,67 €,
- que les résultats excédentaires de la section d'investissement seront repris au compte 001 : 226 693,04 €,

DIT que ces crédits seront repris au budget 2018 de l'assainissement lors du Budget Supplémentaire.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 – BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	22	CONTRE	4	ABSTENTIONS	
			M. GRASSET Mme MORELLI M. HILAIRE Mme LLOPIS		

ADOpte le Budget Supplémentaire 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 5 302 127,78 € pour la section d'investissement,
- 2 013 750,00 € pour la section de fonctionnement.

DIT que le Budget Supplémentaire 2018 de la Commune est de 7 315 877,78 €.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

ADOpte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 237 193,04 € pour la section d'investissement,
- 93 032,67 € pour la section d'exploitation.

DIT que le Budget Supplémentaire 2018 de l'assainissement est de 330 225,71 €.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC DU 5 AVRIL 2018 RELATIF A L'ÉVALUATION DES SUBVENTIONS « HABITAT » TRANSFÉRÉES PAR VERSAILLES GRAND PARC AUX COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26	
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc le 5 avril 2018 relatif à l'évaluation des subventions habitat transférées par Versailles Grand Parc aux communes au 1^{er} janvier 2018.

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE D'ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MÉDECIN DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26	
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE les termes de la convention,


DECIDE de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France, la convention relative à l'intervention d'un médecin du CIG pour une mission de Médecine Professionnelle et préventive, pour une durée de trois ans, non renouvelable, et moyennant un coût de 62 € par agent convoqué, tarif révisable selon les délibérations du CIG,

PRÉCISE que les actes complémentaires prévus dans la convention sont facturés selon une grille tarifaire révisable annuellement et sont facturés à l'acte réalisé.

FONCIER

ACQUISITION D'UN STUDIO ET D'UN TERRAIN NON ATTENANT AU 421, RUE LOUIS BLÉRIOT A BUC SITUÉS SUR UN SECTEUR D'ORIENTATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DÉFINI DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	22	CONTRE	4 M. GRASSET Mme MORELLI M. HILAIRE Mme LLOPIS	ABSTENTIONS	

AUTORISE le Maire à acquérir au nom de la Commune un studio de 29,34 m² et un terrain non attenant de 244 m² pour la somme de 163 900 € à laquelle s'ajouteront les frais notariés,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

INTERCOMMUNALITE

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC DANS LE CADRE DU PROJET DE VALORISATION DE BOUCLES PÉDESTRES EN HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DESIGNE Madame Rina DUPRIET, Maire-Adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie, de la protection du patrimoine et du Développement Durable, en tant que référent auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre du projet de valorisation de boucles pédestres en Haute Vallée de la Bièvre.

SYNDICATS

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'YVETTE ET DE LA BIÈVRE (SYB)

Rapporteur : Monsieur BERTHELOT

		NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME			26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB), notamment de ses articles 2, 3 et 6.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB)

Rapporteur : Monsieur BERTHELOT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

QUESTIONS DIVERSES

GROUPE NOTRE VILLAGE

Question n° 1 : Construction de la crèche à proximité des écoles primaires et maternelle du Pré Saint Jean

La majorité des enfants arrivent après avoir traversé le parking du Pré Saint Jean qu'ils soient venus à pied ou en voiture avec un adulte.

Le parking du Pré Saint Jean est déjà très encombré en début et fin de journée aux horaires de début et fin de cours de l'école du Pré Saint Jean et des formations dispensées par Buc Ressources dont les stagiaires utilisent intensivement les parkings du Pré Saint Jean et du cimetière.

L'encombrement du parking puis la traversée du pont sur la Bièvre, unique passage vers la rive droite, conduit certains parents à renoncer à accompagner leurs enfants jusqu'à la porte des écoles, laissant des enfants parfois très jeunes, dans un environnement dangereux à plus d'un titre (voitures, bousculade, isolement dans une foule, ...)

La densification des flux avec l'arrivée des nouveaux utilisateurs de la crèche, sur des créneaux horaires proches, (les parents ne se déplaceront pas pour la crèche puis pour l'école) risque de rendre la situation encore plus difficile et dangereuse, pour les élèves du Pré Saint Jean, lors de la traversée du parking et lors de la traversée du pont.

- Quels sont les résultats de l'étude d'impact sur le fonctionnement des 3 établissements qui accueillent des enfants jeunes, notamment sur l'aspect sécurité des accès ?
- Quels aménagements sont prévus pour rendre l'accès plus sécurisé ?

- Comment envisagez-vous de fluidifier le passage de la Bièvre ?

Réponse :

Dans le cadre du réaménagement prévu du parking du Pré St Jean, une étude sera réalisée afin d'étudier la possibilité d'aménager un chemin piéton pour faciliter et sécuriser l'accès aux écoles et à la nouvelle crèche, mais aussi, de revoir le sens de circulation qui pourrait être mis en place sur ce parking.

Question n° 2 : Projet de maison médicale

La décision prise en commission travaux de revoir le projet de maison médicale en raison du budget excessif nous amène plusieurs questions.

Sur quel fondement est bâti ce projet quand, pour des raisons de coût, on envisage de passer de 13 praticiens à 8 ou 9 ?

Une étude quelconque avait-elle montré un besoin pour le nombre initial ?

Le modèle financier n'étant pas validé avec 13 praticiens, comment peut-on imaginer qu'il le serait, pour un même budget avec 8 ou 9 ?

Réponse :

Le projet présenté relatif à la réalisation d'une maison médicale est en cours de refonte afin de revoir son intégration dans le quartier en concertation avec les habitants.

Question n° 3 : Comment sont réalisés les budgets des projets de construction ?

Nous constatons que ce sont 3 projets significatifs (maison médicale, espace multi-accueil, gymnase) qui doivent être reconsidérés dans leur conception compte tenu de budgets supérieurs à ce qui avait été envisagé et voté.

Nous nous inquiétons de voir des projets présentés sur certaines bases (architecturale, esthétique, ampleur du projet) qui doivent être amendés de manière plus ou moins importante pour des raisons budgétaires.

Si nous nous réjouissons du souhait de ne pas sortir des budgets initiaux, nous nous interrogeons sur la façon dont les projets avaient été conçus et évalués sur un plan financier.

Ne nous entourons-nous pas de tous les conseils nécessaires en amont pour éviter ce type de problème ?

Ne nous trouvons-nous pas dans une situation où les projets sont « vendus » aux Bucois sur certaines hypothèses qui ne sont plus ensuite respectées ?

Est-ce un manque d'études initiales ou bien la mise en avant de budgets pas assez étudiés et qui pourraient paraître comme insincères ?

Réponse :

Pour chaque projet, un contrat est passé entre la Commune, maître d'ouvrage, et les architectes, maître d'œuvre, fixant précisément l'enveloppe budgétaire contractuelle à ne pas dépasser.

Tout au long du travail d'élaboration des projets, les futurs utilisateurs souhaitent renforcer le confort de l'ouvrage et, de leur côté, les maîtres d'œuvre sont très attachés au maintien de la partie architecturale (c'est « l'œuvre de leur vie »).

Les architectes ne sont pas en mesure de faire une estimation fiable au fur et à mesure de l'élaboration des projets et font appel, en fin de projets, à des prestataires extérieurs économistes. Ce n'est qu'à ce moment-là que le coût estimé de l'ouvrage est connu.

Il convient ensuite de procéder à des ajustements afin de se rapprocher de l'enveloppe budgétaire contractuelle fixée au départ.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA LE
LUNDI 2 JUILLET 2018 A 20H00.**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H17.

Fait à Buc, le 6 juin 2018

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER



Ville de

BUC